

## DEPARTEMENT des YVELINES

### COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

Séance 2016.4 du 10 novembre 2016

Date de la convocation : 14.10.2016

Date d'affichage : 14.10.2016

L'an deux mille SEIZE, le 10 novembre à 20H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GUEGUEN, Maire.

Présents : Mesdames : C COLIN, J. FLAMENT,  
Messieurs : JM CHARTIER, F GOUBY, O HANEL, P MERHAND  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame B GUIBERT pouvoir à Madame C COLIN ; P HUMEAU donne pouvoir à O HANEL ; E ROSAY donne pouvoir à P MERHAND, D TACYNIAK donne pouvoir à J FLAMENT.

Absents :

A été nommé secrétaire : Patrick MERHAND

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Arrivée d'Oliver HANEL à 20h55

#### **DELIBERATION 2016.4.1 : DECISIONS MODIFICATIVES**

##### **Budget Assainissement :**

Transfert de 3000€ du compte 022 Dépenses Imprévues au compte 6156 Maintenance entretien des poteaux incendie.

**Budget Communal : Opération destinée essentiellement à financer la hausse de 13241€ du FSRIF notifiée en juillet**

##### **Augmentation sur crédits ouverts**

D 615232 : Réseaux	5 000.00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies	2 000.00 €
D 6251 : Voyages et déplacements	500.00 €
D 6257 : Réceptions	1 500.00 €
D 63512 : Taxes foncières	845.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>9 845.00 €</b>
D 6413 : Personnel non titulaire	5 000.00 €
D 6475 : Médecine du travail	500.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>5 500.00 €</b>
D 73924 : Fonds solidarité communes RIF	13 241.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>13 241.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	1 500.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>1 500.00 €</b>
D 21312 : Bâtiments scolaires	18 297.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>18 297.00 €</b>
D 6535 : Formation élus	2 000.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>2 000.00 €</b>
R 1383 : Départements	18 297.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>18 297.00 €</b>
R 7381 : Taxe add. droits de mutation	32 086.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>32 086.00 €</b>

Approbation de la délibération à l'unanimité

## DECISIONS DU MAIRE

1. DDM 2016.11 DU 07.07.2016  
Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la propriété SANANES, 16 Rue des Jardins (parcelle U 125) au prix proposé de 432 000euros.
2. DDM 2016.12 DU 19.07.2016  
Convention pour l'enseignement de l'anglais à l'école
3. DDM 2016.10 DU 20.06.016  
Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la propriété HAGET, 8 Impasse de Germanville (parcelles A 475-476-480) au prix proposé de 438 000euros.

## PORTER A CONNAISSANCE

1. Mise à disposition du rapport annuel sur le prix et la qualité de service publics de l'assainissement 2015 et du rapport annuel d'activité 2015 du SIAHVY.
2. Mise à disposition du rapport annuel sur la qualité de l'eau 2015.

## QUESTIONS DIVERSES

- Les Provinciales : Le maire précise que les taux d'emprunts pour le financement de l'achat et de la rénovation ont été actualisés selon les indices appliqués aux contrats de financement : le taux d'origine de 4.056% pour l'acquisition a été ramené à 0,447% et les taux pour le financement des logements à 1.35% et 0.05%  
Les 9 logements sont occupés, et pour rappel, le choix des bénéficiaires est effectué par la commission d'attribution des logements de la SOGEMAC, bailleur social.
- La réfection du mur est en cours et les dégâts sont plus importants que constatés initialement ; la petite maison attenante est également touchée et des étais ont été posés. Des coûts supplémentaires sont à prévoir.
- Ecole : l'expert intervient la semaine prochaine ; sa réponse est ensuite attendue en janvier.
- Le Maire propose que le contrat de chauffage de l'église soit pris en charge par la mairie ; il faut chauffer celle-ci à minima en permanence, ce qui n'est pas fait actuellement, car les forts écarts de température abiment l'église
- Le Maire précise que les règles concernant les contrats ruraux ont été modifiées ; le plafond est dorénavant fixé soit 340 000 euros pour une à trois opérations tous les trois ans avec une aide pour les communes de 70 % maximum du montant (soit 259 000 euros).
- CCAS : à noter, déjeuner des aînés le 24/11 et Noël des enfants le 11/12
- Date des vœux du Maire le : 08 janvier 2017
- Commission culture : à noter le 18/11, visite du Musée Nissim de Camondo à Paris et le 3/12 concert Orgue et Hautbois à l'église à 20h30. L'association CALISTO propose dans le cadre du festival NOMADE, musiques en liberté 9<sup>e</sup> édition, deux concerts les 19 et 20 novembre 2016 à l'église de ST Lambert .Informations et réservations : calisto-235@orange.fr
- LIRENVAL : Salon du livre à Chevreuse du 25 au 28 avril 2017

- Jean-Marie CHARTIER : il est urgent d'élargir la commission PLU aux habitants et représentants des associations, comme décidé à l'origine du projet.
- Oliver HANEL : SIAHVY : Présentation du programme pluriannuel d'investissements (deux scénarii majeurs de financement) de protection contre les inondations et lié à la compétence rivières. St Lambert n'est pas concerné par ce PPI car la compétence rivière est gérée par le PNR pour la vallée du Rhodon. Le PPI sera examiné le 14 novembre et voté en décembre par les délégués titulaires.
- F GOUBY : Conseil d'école le 3/11 ; les conditions de travail des enfants sont jugées bonnes. Il y a aujourd'hui 59 élèves. Projet de voyage prévu par la direction de l'école dans le Marais Poitevin pour toutes les classes primaires pour le Printemps.
- Patrick MERHAND : Les habitants de Saint Lambert, comme tous ceux des Yvelines, ont subi une très forte augmentation de la taxe foncière. Sur un plan local, et pour répondre aux inquiétudes de beaucoup d'entre nous, il est impératif de faire un point sur le financement des travaux en cours, suite aux importants sinistres récents (mur, école, église et c..) et sur les conséquences sur nos taxes locales.
- Le maire précise que les taux communaux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis plus de 30 ans et qu'une révision de ceux-ci n'est pas à l'ordre du jour.
- Le site internet : nécessité de mises à jour et proposition pour un nouveau dispositif plus souple dans son fonctionnement. Pierre-François Chalopin propose son savoir-faire pour accompagner l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

## OUVERTURE AU PUBLIC

Monsieur Hélie a tenu à remercier le conseil municipal pour son implication dans les travaux menés au Hameau de La Brosse, pour réduire la vitesse des véhicules sur la RD91, et les nuisances sonores associées.

Le Maire,

B GUEGUEN

